



Le programme LEADER en quelques mots...

Le programme européen **LEADER** (Liaison **E**ntre **A**ctions de **D**éveloppement de l'**E**conomie **R**urale) contribue au développement des territoires ruraux en cofinçant des projets locaux portés par des acteurs publics ou privés.

Ces projets peuvent être très variés : création ou reprise d'entreprises, festivals, développement d'activités touristiques... Les projets financés doivent s'inscrire dans la stratégie de développement définie avec les acteurs locaux pour rendre le territoire plus attractif.

1,4 millions d'euros pour développer le territoire

Au vu des résultats du diagnostic territorial, le **G**roupe d'**A**ction **L**ocale (GAL) qui assure le pilotage du programme a décidé de concentrer les subventions sur :



- Objectif 1 : les actions de promotion du territoire
- Objectif 2 : les projets associatifs favorisant le lien social
- Objectif 3 : le développement d'activités touristiques
- Objectif 4 : la création d'activités économiques
- Objectif 5 : la coopération avec d'autres territoires

Le Pays Rethélois bénéficie d'une enveloppe de 1,4M€ pour financer ce type d'actions sur 2017-2020.

Les projets portés par des acteurs locaux qui rentrent dans la stratégie pourront, s'ils sont retenus, bénéficier d'un accompagnement individualisé gratuit et d'un financement LEADER.

VOUS AVEZ UNE IDÉE OU UN PROJET POUR DÉVELOPPER LE PAYS RETHÉLOIS ?



CONTACTEZ L'ÉQUIPE TECHNIQUE



03 52 100 125



LEADER@cc-paysrethelois.fr



Communauté de communes
du Pays rethélois
Hôtel de Ville – Place de la République
08300 RETHEL

www.paysrethelois.fr

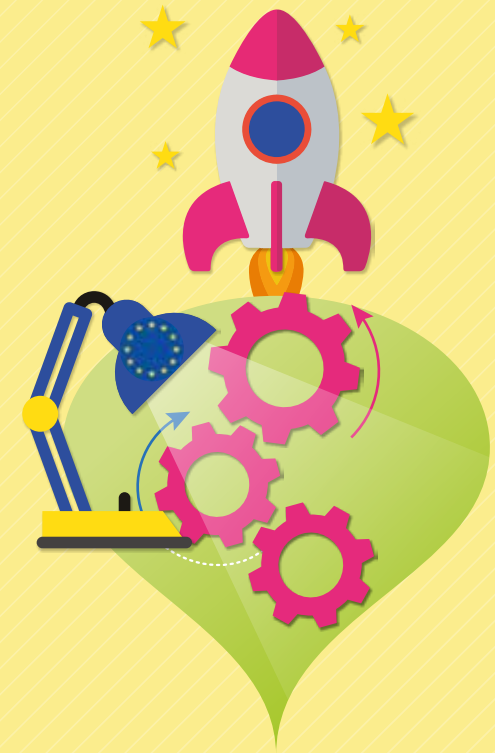
[/Galdupaysrethelois](https://www.facebook.com/Galdupaysrethelois)

LE PROGRAMME

LEADER

DU PAYS RETHÉLOIS

LOISIRS



Le programme LEADER est cofinancé par l'Union européenne, Fonds européen agricole pour le développement rural, L'Europe investit dans les zones rurales.



